



## Problème d'avocat et de non exécution d'ordonnance

Par **patjo**, le **06/10/2009** à **14:19**

Bonjour,

Avant toute chose merci pour votre rapidité , mais je ne voudrais pas en arriver là ,de plus il m'avait fait un forfait de 4000€ ttc et je lui ai déjà versé 2500€ (dont 1000€ en espèces) si je change d'avocat cela revient à repartir de zéro et financièrement cela m'est actuellement impossible.

J'ai également une autre question lors d'une ordonnance de conciliation provisoire il a été ordonné à mon futur ex mari de me restituer mes affaires perso ainsi que la voiture (bien commun) qu'il m'a pris à la gare cela fait maintenant un an, et il n'a toujours rien fait et moi je ne sais pas comment l'obliger à exécuter l'ordonnance

Cordialement